

Par ordre du maréchal, pour faire transporter les drapeaux à l'arsenal — vous avez bien reçu cet ordre avant d'aller au rapport?

M. LE GÉNÉRAL DE BERCKHEIM. — Non, du tout, je l'ai reçu après.

M. LE PRÉSIDENT. — Alors, vous l'avez reçu plus tard?

M. LE GÉNÉRAL DE BERCKHEIM. — Oui, il y en a d'autres qui l'ont reçu avant.

M. LE PRÉSIDENT. — Quand vous êtes allé, vers deux heures, chez le général Soleille, vous n'aviez encore reçu aucune communication relative aux drapeaux?

M. LE GÉNÉRAL DE BERCKHEIM. — Non, et même on n'a pas parlé de drapeaux pendant cette conférence.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'avez fait aucune observation là-dessus alors?

M. LE GÉNÉRAL DE BERCKHEIM. — Non, nous ne le savions pas. La seule chose que j'aie dite au général Soleille, c'est à propos des mitrailleuses de la réserve du 6<sup>e</sup> corps. J'avais pris sur moi de les détruire; je ne croyais pas nuire à la discipline en enlevant les culasses mobiles et en les enterrant; de cette façon, cela ne pouvait plus servir à l'ennemi. J'ai cru devoir le dire au général Soleille, dans l'espoir qu'il donnerait un ordre général, pour faire la même chose, à tous les généraux d'artillerie, et de cette manière les Prussiens n'auraient eu aucune mitrailleuse; cela se faisait en cachette, cela n'aurait eu aucun éclat. Le général Soleille m'a blâmé pour cette mesure.

M. LE PRÉSIDENT. — Ainsi, vous avez été blâmé pour avoir fait cela?

M. LE GÉNÉRAL DE BERCKHEIM. — Oui, parce que je l'avais fait seul, hors de mon service. J'ai cru pouvoir détruire ces mitrailleuses, cela ne pouvait pas susciter d'éclat dans la troupe.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'avez pas besoin de vous en excuser, je crois. Quand avez-vous appris que les drapeaux n'avaient pas pu être brûlés?

M. LE GÉNÉRAL DE BERCKHEIM. — Moi, je l'ai appris à midi et demi, une heure, quand mon chef d'état-major est revenu pour la seconde fois, en me disant qu'il était retourné à l'arsenal, que là, il avait trouvé le général Soleille, qu'il était venu lui-même donner des ordres, et que, alors, il n'y avait rien à faire. En sorte que c'est vers midi, une heure, que j'ai appris que les drapeaux n'étaient pas brûlés.

M. LE GÉNÉRAL GAGNEUR. — Le 28 octobre, vers deux heures, je suis allé faire une visite particulière au général Soleille.

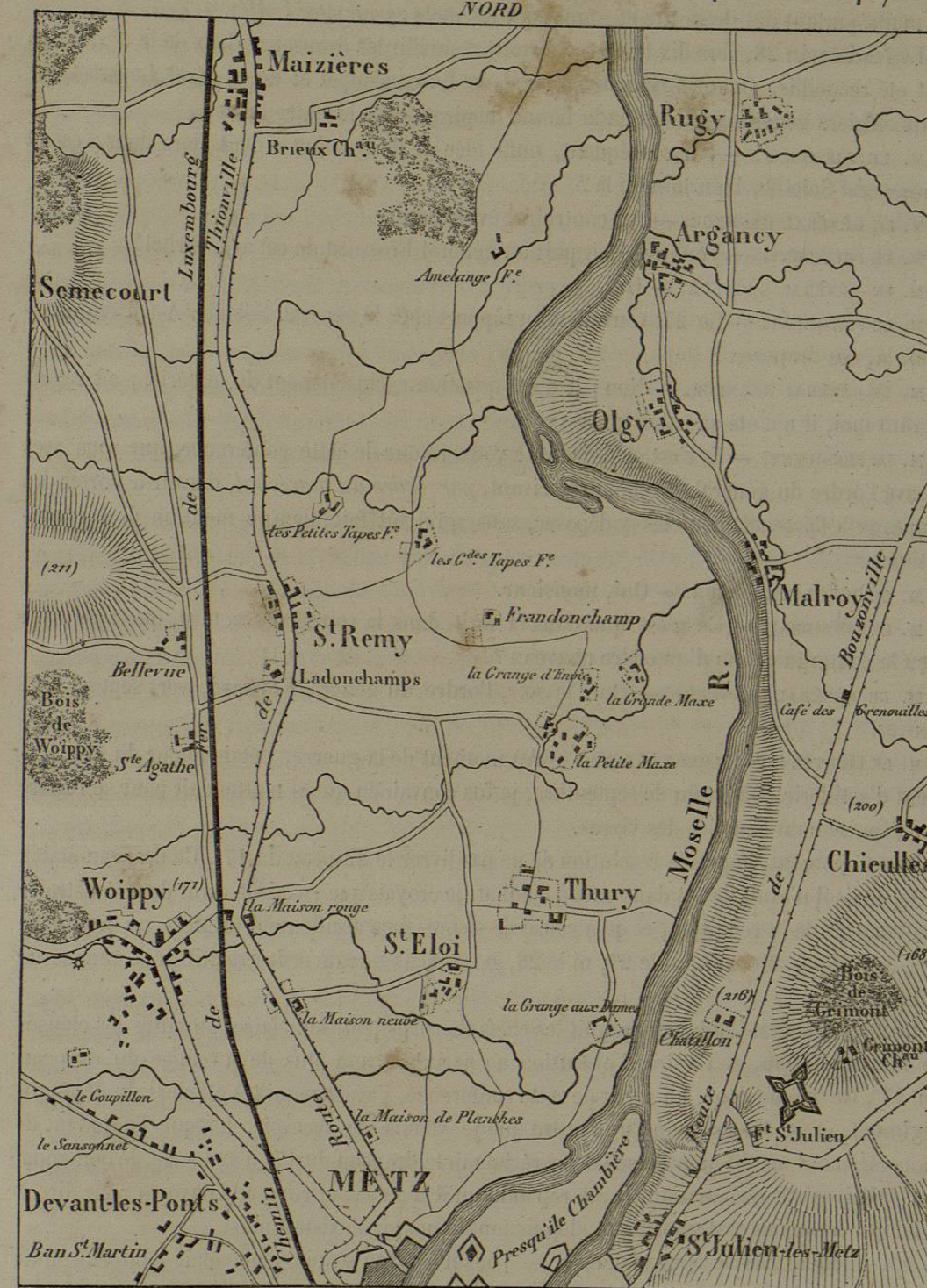
M. LE PRÉSIDENT. — Le 26?

M. LE GÉNÉRAL GAGNEUR. — Le 26, oui. Il m'a entretenu de la capitulation qui allait être signée, et il m'a fait cette recommandation de ne pas confondre le mot *remise du matériel* avec le mot *abandon*; il m'a dit que le matériel serait inventorié par une commission composée moitié d'officiers français, moitié d'officiers prussiens, qu'il resterait en dépôt à Metz jusqu'à la fin de la guerre, et qu'alors il ferait retour à la France, si Metz rentrait à la France, et deviendrait propriété prussienne, si la ville restait au pouvoir de l'ennemi. Il ajoutait que, par un ordre que je recevrais le lendemain, je serais chargé de réunir les drapeaux des corps d'armée, et de les faire conduire à l'arsenal.

Je passai chez M. le général Frossard, commandant le 2<sup>e</sup> corps, et je lui rapportai la conversation que j'avais eue avec le général Soleille.

Le lendemain, tous les généraux d'artillerie furent convoqués chez le général Soleille, et l'entretien roula exclusivement sur la remise du matériel.

## LADONCHAMPS et LES TAPES (2 et 7 Octobre 1870)



0 1 2 3 4 Kil.

Le soir, il nous envoya, à moi tout au moins, une lettre nous parlant de la remise des drapeaux, sans dire qu'ils seraient ou non brûlés.

Dans la même soirée, plus tard, je reçois une lettre du général Frossard, entièrement de sa main, parlant des drapeaux et soulignant les mots : *pour être brûlés*.

Le lendemain 28, vers dix heures, j'envoie recueillir les drapeaux. Ceux de la 2<sup>e</sup> division ont été recueillis. Quant à ceux du général de Laveaucoupet et du général Lapasset, ces deux officiers généraux avaient eu la bonne inspiration de les faire brûler.

M. LE PRÉSIDENT. — Par conséquent, nulle idée de destruction n'était alors dans l'esprit du général Soleille, bien loin de là ?

M. LE GÉNÉRAL GAGNEUR. — Au contraire, évidemment.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez fait part au général Frossard de cet avis verbal ?

M. LE GÉNÉRAL GAGNEUR. — Oui.

M. LE PRÉSIDENT. — Le 27, vous allez au rapport chez le général Soleille. A-t-il été question, là, des drapeaux ?

M. LE GÉNÉRAL GAGNEUR. — Non ; il a été question exclusivement du matériel ; au moins devant moi, il n'a été question que de cela.

M. LE PRÉSIDENT. — Et c'est seulement, à votre retour de cette conférence, que vous avez trouvé l'ordre du général Soleille, prescrivant, *par ordre du maréchal*, d'avoir à porter les drapeaux à l'arsenal, pour les y déposer, sans qu'il fût fait aucune mention de l'incinération.

M. LE GÉNÉRAL GAGNEUR. — Oui, monsieur.

M. LE PRÉSIDENT. — Ce n'est que dans la nuit, dans la soirée, assez tard, que vous avez reçu la communication d'un ordre nouveau ?

M. LE GÉNÉRAL GAGNEUR. — Oui, le soir, l'ordre du général Frossard, vers sept ou huit heures.

M. LE LIEUTENANT-COLONEL BÉZARD. — Au moment de la guerre, j'étais major du 17<sup>e</sup> régiment d'artillerie. Dès la fin de septembre, je fus convaincu qu'on n'attendait pour se rendre que l'épuisement complet des vivres.

Dès ce moment, je pris la résolution de ne pas livrer le drapeau du 17<sup>e</sup>. Ce drapeau était à Metz, mais il n'avait figuré dans aucun combat, je croyais que j'avais le droit de le soustraire aux chances de la reddition, et qu'à cause de sa présence accidentelle à Metz, on ne me le réclamerait pas. En effet, ni le 27, ni le 28, je ne reçus aucun ordre relatif à la remise de mon drapeau.

Le 28, le général Coffinières réunit les chefs de corps pour leur faire connaître les clauses de la capitulation, et l'ordre d'exécution ne parla pas non plus de la remise du drapeau du 17<sup>e</sup>. Ce même jour, au sortir de cette conférence, j'avais réuni les officiers du dépôt du régiment, et je faisais connaître l'ordre que je venais de recevoir, lorsque l'adjudant de mon régiment me dit qu'à l'arsenal on réclamait le drapeau du 17<sup>e</sup> d'artillerie. Je demandai qui faisait cette réclamation. Il me répondit qu'il n'en savait rien. Je l'envoyai pour dire à celui qui réclamait ce drapeau que, depuis longtemps, il n'existait plus.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Vous n'avez pu savoir quelle était l'autorité militaire qui faisait demander ce drapeau ?

M. BÉZARD. — Je me demandai souvent qui m'avait fait cette réclamation. A Toulouse, après la paix, ayant rencontré le colonel de Girels, qui était directeur de l'arsenal de Metz, je

m'informai près de lui à ce sujet. Alors, il me raconta l'épisode des drapeaux, me dit les ordres contradictoires qu'on avait donnés aux corps pour qu'ils soient brûlés, à lui pour qu'ils fussent conservés, quelles menaces l'ennemi avait faites, si on ne lui donnait pas le nombre de drapeaux sur lequel il comptait, et l'envoi du général Soleille pour compter les drapeaux, et en assurer la conservation. J'ai compris que c'était dans cette espèce de recensement qu'on avait constaté l'absence du drapeau du 17<sup>e</sup> d'artillerie.

M. LE PRÉSIDENT. — Ce qui est certain, c'est que le drapeau a été détruit et que M. le colonel a pu y réussir.

M. LE COLONEL DE GIRELS. — Jusqu'au 28 octobre, je n'avais pas pensé aux drapeaux de l'armée dont je n'avais pas l'honneur de faire partie, et je n'avais pas prévu que j'aurais à m'en occuper. Comme directeur d'artillerie, j'étais dépositaire de huit ou neuf étendards, huit étendards de cavalerie et un étendard d'artillerie.

Je pensai à ces drapeaux dès le 20 octobre ou à un jour très-rapproché de cette date. A cette époque, je n'avais plus rien à faire pour l'armée, car elle avait des munitions de guerre pour beaucoup plus de temps qu'elle n'avait de vivres. J'avais tourné toutes mes préoccupations du côté de la place, dont nous nous occupions activement à améliorer l'armement, non pour son salut, puisqu'elle n'avait déjà presque plus de vivres, mais pour l'honneur des armes.

Le 20 octobre, lorsque mes officiers m'eurent quitté, je pensai aux étendards dont j'étais dépositaire ; je fus pris de la crainte que, dans les soins des derniers moments, pendant ces quelques jours que nous espérions survivre à la troupe pour brûler le plus de poudre que nous pourrions à la face de l'ennemi, ces étendards ne fussent oubliés. Je sortis de mon bureau pour aller les faire brûler. Cette pensée était-elle bonne ou mauvaise ? Ce n'est pas la question à examiner ; j'agissais dans la simplicité de mes sentiments, je songeais seulement à remplir les devoirs d'un dépositaire fidèle. Je rencontrai dans la cour le général de Mecquenem, et je lui dis ce que j'allais faire. Il me dit qu'il s'associait de cœur à mon intention, mais qu'il ne croyait pas qu'il m'appartint de prendre cette initiative, lorsque l'arsenal n'était pas isolé de l'armée à laquelle ces étendards appartenaient, et, qu'en tout cas, il n'était pas d'avis que je les détruisisse sans avoir pris les ordres du général d'artillerie de l'armée.

Je me rendis à cette observation, et j'écrivis au général Soleille, pour lui poser la question. Je reçus dans la journée une lettre très-courte dont je crois pouvoir citer les termes ; elle était ainsi conçue : « J'approuve entièrement votre intention de détruire tout ce qui pourrait servir de trophées à l'ennemi, mais il faut attendre jusqu'au dernier moment. » Je me souviens de cette décision, parce qu'elle me contraria, et qu'elle pouvait amener un résultat que j'aurais voulu éviter.

M. LE PRÉSIDENT. — De quelle date est cette lettre ?

M. LE COLONEL DE GIRELS. — Du 20, ou d'un jour très-rapproché.

La lettre du général Soleille me contraria donc un peu. J'en parlai au sous-directeur, aux gardes, et notamment à un brave homme, un ancien adjudant de mon régiment.

Les choses continuèrent ainsi jusqu'au 27. Le 27, à la tombée du jour, les ateliers n'étaient pas encore fermés. J'allai chez le général de Mecquenem pour avoir des nouvelles. Il revenait d'une séance du conseil de défense, et il m'apprit que la place était comprise dans la capitulation qui se négociait pour l'armée. Alors, comme l'arsenal allait bientôt se

fermer, je quittai le général, et je revins donner l'ordre que le lendemain matin, à la réouverture, on détruisit les étendards; je recommandai de le faire dans un atelier non en activité, pour ne pas produire d'émotion parmi les ouvriers.

Le lendemain matin, j'allai à l'arsenal vers sept heures et demie. Mon lieutenant-colonel y était déjà. Il me rendit compte que le colonel Melchior, chef d'état-major de l'artillerie de la garde, était venu pour brûler les drapeaux de la garde et il me dit : — Nous n'avons aucune espèce d'ordre, d'autorisation, mais comme nous brûlons les nôtres, j'ai pensé qu'il n'était pas contraire à vos intentions que chacun vienne brûler les siens. — Je lui répondis qu'il avait très-bien fait.

J'allai à la forge où l'on détruisait les drapeaux et les étendards. On finissait de les détruire. Je trouvai là ce brave homme, le vieil adjudant dont je parlais, qui cassait la dernière aigle, et il me dit : — En voilà une au moins que les Prussiens n'auront pas ! Je lui fis mettre tous les débris dans un panier et il alla les enterrer quelque part.

Je rentrai dans mon bureau et j'y reçus, entre huit heures et huit heures un quart, une lettre du général Soleille qui me prévenait que les drapeaux de l'armée devaient être transportés à l'arsenal pour être, avec tout le matériel de guerre, inventoriés par une commission d'officiers prussiens et d'officiers français, pour rester en dépôt à la place et suivre son sort à la paix. Cette lettre fut une contrariété pour moi. Je croyais qu'après m'être assuré que les Prussiens ne trouveraient pas d'étendards dans l'arsenal, je n'aurais pas à en recevoir d'autres ! Enfin, je pris des mesures pour l'exécution de cet ordre ; j'étais en cela un instrument tout à fait passif.

Vers neuf heures, un officier d'infanterie, un adjudant-major, vint me demander de la part de son colonel à assister à la destruction de ses drapeaux. Je fus étonné de cette demande, et alors il me montra la copie d'un ordre, copie portant la signature de la transmission ordinaire, qui annonçait à ce colonel que les drapeaux seraient transportés à l'arsenal et qu'ils y seraient brûlés. Or, je venais de recevoir moi-même l'ordre de les conserver et de les inventorier. Je le montrai à cet officier. Il y eut entre nous deux une scène d'émotion qui se comprend parfaitement. Je ne sais ce qu'il me répondit ; je le voyais pleurer abondamment.

Je n'avais aucun doute sur l'authenticité de l'ordre qu'il me montrait, mais enfin je n'en avais pas la moindre connaissance, et ce n'était pas le mien ; alors, je lui ai dit : « Voici ce que je peux faire pour vous : je vous offre de vous rendre directement votre drapeau en échange de votre reçu, et vous en ferez ce que vous voudrez. » Il y avait un autre officier qui venait à peu près dans la même intention. Ils sortirent ensemble, rentrèrent un moment après, et me demandèrent d'aller chercher un ordre nouveau. Je ne les revis plus, mais ils me laissèrent dans une émotion que vous comprenez.

A ce moment, il était peut-être neuf heures. Le temps me paraissait très-long. Je restai un instant dans un grand doute et une grande anxiété sur ce que je devais faire. Je me demandais si je ne pourrais pas adopter l'ordre dont on m'avait seulement montré la copie. Mais je me fis la même observation qu'on m'avait faite le 20 octobre : l'arsenal n'était pas isolé de l'armée, et en définitive il n'était ni dans mes intentions, ni dans mon caractère de me poser en redresseur de torts vis-à-vis de mes supérieurs, et alors je demandai des instructions au général Soleille, et j'attendis.

Le général vint lui-même m'apporter la réponse. Il arriva à l'arsenal peu après onze

heures. La cloche de l'arsenal, qui annonce la fin du travail à onze heures, avait sonné. J'allais partir ou je partais. Le général me dit que les deux ordres s'étaient succédé, mais que le dernier, c'est-à-dire celui qui ordonnait d'emmagasiner les drapeaux, était seul valable. Il m'expliqua que le maréchal avait voulu sauver les drapeaux, en disant aux négociateurs prussiens que, conformément à l'usage français, on avait détruit les drapeaux à la chute de l'empire, mais qu'on ne l'avait pas cru, et qu'alors il avait dû revenir sur son premier ordre pour se conformer à la convention, en ordonnant que les drapeaux fussent conservés pour être emmagasinés.

C'était la troisième aggravation de ma position. D'abord, je me croyais quitte de toute espèce de souci, relativement aux étendards et drapeaux. Puis, j'avais été obligé de recevoir ceux de l'armée en dépôt, et enfin ce dernier ordre ne me laissait plus aucune espèce de doute.

Cette visite fut assez longue ; je crois que le général me quitta vers onze heures et demie ou midi. Je sortis alors de l'arsenal ; j'y revins à une heure. J'appris que personne n'avait plus apporté de drapeaux, que les choses étaient restées dans l'état où je les avais laissées.

De trois heures à trois heures et demie, le général Soleille revint en voiture. La conversation commença par ces mots : — Le grand quartier général est dans un grand émoi. — Il me dit que le prince Frédéric-Charles avait écrit au maréchal qu'il était informé qu'on brûlait les drapeaux, que si l'on ne conservait pas absolument tous les drapeaux qui existaient encore, il considérait comme nulle la convention faite, et qu'il tiendrait la population et l'armée à sa merci. Comme je ne connaissais pas encore les termes de la capitulation, je ne savais pas trop ce que cela pouvait vouloir dire. Du reste, j'écoutais respectueusement, silencieusement et tristement le général, lorsqu'il me montra un ordre écrit. Cet ordre est au dossier ; il me fit une peine immense que je ne pourrais exprimer aujourd'hui.

Contrairement à l'usage qui est de ne pas désigner personnellement dans les ordres les officiers de mon grade, mais de les désigner par leurs fonctions, mon nom figurait deux fois dans cet ordre. Permettez-moi de vous le dire, dans cette triste année 1870, j'étais en deuil de tous ceux qui l'ont porté avec moi, et alors j'eus une sorte de désespoir en voyant ce pauvre nom sortir de son honnête obscurité à propos de cette pénible affaire, à laquelle il me semblait que de tous les colonels de l'armée, j'étais le plus étranger...

Je me contins devant le général, cependant il vit ce que j'éprouvais et il eut la bonté de m'expliquer que la rédaction de cet ordre n'était pas du tout une chose dont je dusse m'affliger ; qu'elle n'avait pour but que de m'armer plus puissamment contre les revendications de drapeaux qui pourraient m'être faites, car, dans cet ordre, il m'était ordonné de refuser les drapeaux à ceux à qui ils appartenaient, même aux généraux, s'ils venaient les réclamer.

J'allai déposer sur la table de service l'ordre qui portait mon nom et qui me rendait responsable des drapeaux, afin que les officiers de service en fissent l'usage qui était commandé ; je sortis de l'arsenal, et je me rendis chez le gouverneur qui nous donna connaissance de la capitulation. Ce jour-là, je ne revins à l'arsenal qu'à la tombée de la nuit, pour donner rendez-vous le lendemain à quelques employés. Il ne s'était rien passé de nouveau, personne n'avait ni réclamé, ni apporté de drapeaux. Le lendemain, le garde Portmann me montra un brouillon au crayon, c'était la note des drapeaux qu'il avait faite et mise au net pour le général. J'ai retenu de cette note deux choses : le nombre des drapeaux était de cinquante-

huit, de plus il y avait deux étendards de dragons. Je fus extrêmement contrarié de cette dernière mention. Je demandai vivement comment il se faisait que deux étendards de dragons eussent échappé à la destruction que j'avais fait faire des étendards de cavalerie. On m'expliqua ainsi la chose : ces deux régiments, au lieu d'exécuter à la lettre l'ordre du ministre de déposer les drapeaux dans les arsenaux, avaient déposé les leurs aux bureaux de la place. Ils y étaient restés pendant tout le temps du blocus, et ce n'est que la veille, au moment où tous les drapeaux avaient été amenés à l'arsenal, qu'ils y étaient arrivés eux-mêmes confondus avec les autres. Il n'est peut-être pas inutile de dire cela, car ces deux étendards doivent être à Berlin ; et je ne voudrais pas qu'ils fournissent la matière d'un démenti à ce que j'ai dit en commençant. Ce que j'affirme ici, c'est que tous les étendards dont j'étais dépositaire à l'arsenal ont été détruits dans la matinée du 28.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'avez, en somme, reçu de personne, à aucune époque, dans ces journées du 26, du 27 et du 28, un ordre de détruire les drapeaux?...

M. LE COLONEL DE GIRELS. — Non, monsieur le président, ni verbalement, ni par écrit.

M. LE PRÉSIDENT. — Et, au contraire, vous avez reçu divers ordres qui vous prescrivaient de les conserver?

M. LE COLONEL DE GIRELS. — Oui, j'ai reçu les ordres dont j'ai parlé.

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du général Soleille qui vous prescrivait de recevoir les drapeaux qui devaient être inventoriés par une commission mixte, vous est arrivé le 28, vers huit heures un quart?

M. LE COLONEL DE GIRELS. — Oui, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. — Et, dès le matin, vous aviez, sans avoir reçu aucun ordre de personne, fait brûler les étendards des régiments qui vous les avaient confiés?

M. LE COLONEL DE GIRELS. — Oui, j'avais donné cet ordre dès le 27 au soir, pour qu'il fût exécuté le lendemain à la première heure.

M. LE PRÉSIDENT. — Lorsque vous êtes arrivé à l'arsenal, le 28, vers sept heures et demie du matin, on était en train de brûler les étendards, et le colonel Melchior faisait brûler les siens?

M. LE COLONEL DE GIRELS. — Je n'ai pas vu le colonel Melchior, mais on m'a rendu compte qu'il était venu.

M. LE PRÉSIDENT. — Vers trois heures et demie, le général vint à l'arsenal et c'est alors qu'il vous informa que le grand quartier général était dans un grand émoi et qu'il désirait aller dans la salle où étaient déposés les drapeaux. Vous ne l'avez pas revu après cette visite?

M. LE COLONEL DE GIRELS. — Non, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous êtes parti ce jour-là de l'arsenal sans le revoir?

M. LE COLONEL DE GIRELS. — Oui, monsieur le président.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Savez-vous ce qu'est devenu le drapeau du 1<sup>er</sup> régiment du génie qui était dans l'intérieur de la place? Pouvez-vous dire s'il a été brûlé?

M. LE COLONEL DE GIRELS. — Non, il n'a été reçu, à l'arsenal, que les étendards de cavalerie et dont j'étais dépositaire.

M<sup>e</sup> LACHAUD. — Voudriez-vous, monsieur le président, demander au témoin s'il ne sait pas que le 27 on a brûlé l'étendard du 3<sup>e</sup> régiment de lanciers?

M. LE COLONEL DE GIRELS. — J'ignore ce détail. Je n'ai gardé, des étendards de cavalerie que j'ai fait brûler, que le souvenir de celui du 18<sup>e</sup> régiment d'artillerie dont le colonel, qui

était à Metz avec son régiment, était un de mes grands amis. Quant aux autres, je n'ai pas conservé le souvenir des régiments auxquels ils appartenait.

M. GRIVAUX, garde d'artillerie. — Dans la journée du 28 octobre, j'ai été chargé par le colonel de Girels de brûler des drapeaux. Il m'en avait parlé le 27 au soir et, dès le 28 au matin, aussitôt l'arrivée des travailleurs, j'ai donné l'ordre à mon garde-magasin de détruire les drapeaux en commençant par briser les hampes et les aigles ; je me suis rendu avec lui dans une forge pour le moment inoccupée, et j'ai brûlé la soie de ces drapeaux.

M. LE PRÉSIDENT. — C'étaient les étendards qui avaient été déposés à l'arsenal par les régiments de cavalerie?

M. GRIVAUX. — Oui, et qui avaient été placés dans la salle d'armes de l'arsenal.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'avez pas été employé à détruire d'autres drapeaux?

M. GRIVAUX. — Non, monsieur le président.

M. LE GÉNÉRAL DE LAVEAUCOUPET. — Le 27 octobre, dans la soirée, je reçus l'ordre du général Frossard, commandant le 2<sup>e</sup> corps, de prescrire l'envoi des drapeaux de ma division. Ces drapeaux devaient être couverts de leur étui, mis dans un fourgon, et envoyés à l'arsenal de Metz, où ils seraient brûlés.

Cet ordre me parut excessivement honteux ; je n'y trouvais aucun des caractères militaires qui, selon moi, devaient être observés.

Les drapeaux sont remis aux troupes avec un grand appareil et une grande solennité ; jamais le drapeau ne sort sans qu'on lui rende des honneurs spéciaux, et je me disais : Voilà des drapeaux que l'on cache dans un étui, que l'on met dans un fourgon, et qu'on envoie à l'arsenal pour y être brûlés!... Devant qui, par qui seront-ils brûlés?... Quelle certitude y a-t-il qu'ils seront brûlés? Quel est l'acte qui constatera qu'ils ont été brûlés?

Je fus indigné, et ma première pensée fut de renvoyer au général Frossard l'ordre qu'il m'envoyait, et d'arguer de ce que j'avais déjà dit devant le conseil de la cessation par moi du commandement de ma division, puisque mes troupes étaient disséminées dans les forts, et que c'était sous les ordres du commandant de la place et des commandants des forts qu'elles étaient réellement placées.

Mais, après ce premier mouvement de colère, je me rappelai que ces drapeaux étaient ceux de la division que j'avais commandée, et que je n'avais eu qu'à me louer de cette division ; je me rappelai que, devant ces drapeaux, le 6 août, 25,000 Prussiens avaient assailli, pendant douze heures, 8,000 Français placés sous mes ordres, et qu'ils avaient lâché prise en laissant 5,600 combattants sur le champ de bataille ; je me rappelai que, derrière ces troupes, le 2<sup>e</sup> corps, assailli également par des troupes trop nombreuses, avait fait sa retraite sans être inquiété.

Et, alors, je me dis : « Non ! ces drapeaux n'iront pas à l'arsenal comme on envoie un vieux cheval à la voirie ; ces drapeaux seront brûlés ! » Et, comme je ne pouvais pas être dans tous les forts à la fois, et que je n'étais pas sûr qu'il ne surviendrait pas un contretemps qui paralyserait ma volonté, j'arrêtai, dans mon esprit, les dispositions suivantes :

« Ces drapeaux, je les ferai venir chez moi et, dans la cour de l'hôtel, je les ferai brûler moi-même en présence de la garde, en présence des détachements qui les auront amenés, en présence de mon état-major, et devant mon sous-intendant militaire, qui en dressera procès-verbal. Ces petits détachements présenteront les armes, les officiers salueront de

l'épée, et les drapeaux seront brûlés, les aigles seront brisées et, faute de mieux, elles seront fondues dans les fourneaux de l'hôtel.»

Ceci bien arrêté dans mon esprit, j'envoyai l'ordre aux différents corps de la division de m'envoyer leurs drapeaux, et je terminai cet ordre par ces mots : « Ces drapeaux seront envoyés directement chez le général de division, qui donnera les derniers ordres. »

J'avais ordonné que les drapeaux fussent rendus chez moi, le 28, à dix heures. Le 28 au matin, à neuf heures et quart, j'envoyai un de mes officiers d'ordonnance aux renseignements; je lui dis : « Allez à l'arsenal, mais n'y allez pas officiellement, et voyez seulement ce qui s'y passe; informez-vous si l'on brûle les drapeaux et revenez me le dire. » Cet officier revint presque immédiatement, et me dit : « Mon général, on ne brûle pas les drapeaux. » — « Les reçoit-on? » lui dis-je. Il me répondit : « Je n'en sais rien; mais on ne les brûle pas, je m'en suis bien assuré. »

A dix heures, les porte-drapeaux arrivèrent avec leurs quatre fourgons et les quatre détachements que j'avais ordonné de commander pour escorter les drapeaux. Lorsque tout le monde fut réuni à l'hôtel, je dis aux quatre officiers qui commandaient les détachements : « Allez à l'arsenal, vous demanderez au chef de l'établissement de vous donner un reçu de vos drapeaux, et vous lui demanderez que ces drapeaux soient brûlés instantanément et immédiatement devant vous. Si tout cela ne se fait pas, vous reviendrez ici. Laissez-moi vos fourgons et vos détachements. » Ces messieurs me firent observer que ces fourgons et ces détachements qui étaient devant la porte de l'hôtel de Metz, obstruaient la voie publique et qu'il se formait déjà un petit rassemblement.

Je leur prescrivis alors d'emmener leurs fourgons et leurs détachements, de les mettre sur une place quelconque, dans une rue où ils ne gêneraient pas la circulation. « Mais, ajoutai-je, je vous défends de les faire entrer dans l'arsenal; vous reviendrez ici prendre mes derniers ordres, quoi qu'on vous dise. » Ces officiers se rendirent à l'arsenal et revinrent presque immédiatement en me disant : « On ne brûle pas les drapeaux, et on ne donne pas de reçu. » Sur ce, je changeai d'idée, et, au lieu de faire brûler moi-même les drapeaux de ma division, je dis à ces officiers : « Retournez dans vos forts; allez trouver les colonels des divers régiments, et dites-leur ceci : Faites sortir votre drapeau de l'étui, on plutôt du corbillard où il est enfermé, faites-lui rendre les honneurs pour la dernière fois, et ensuite qu'il soit brûlé ! »

Cet ordre a été exécuté.

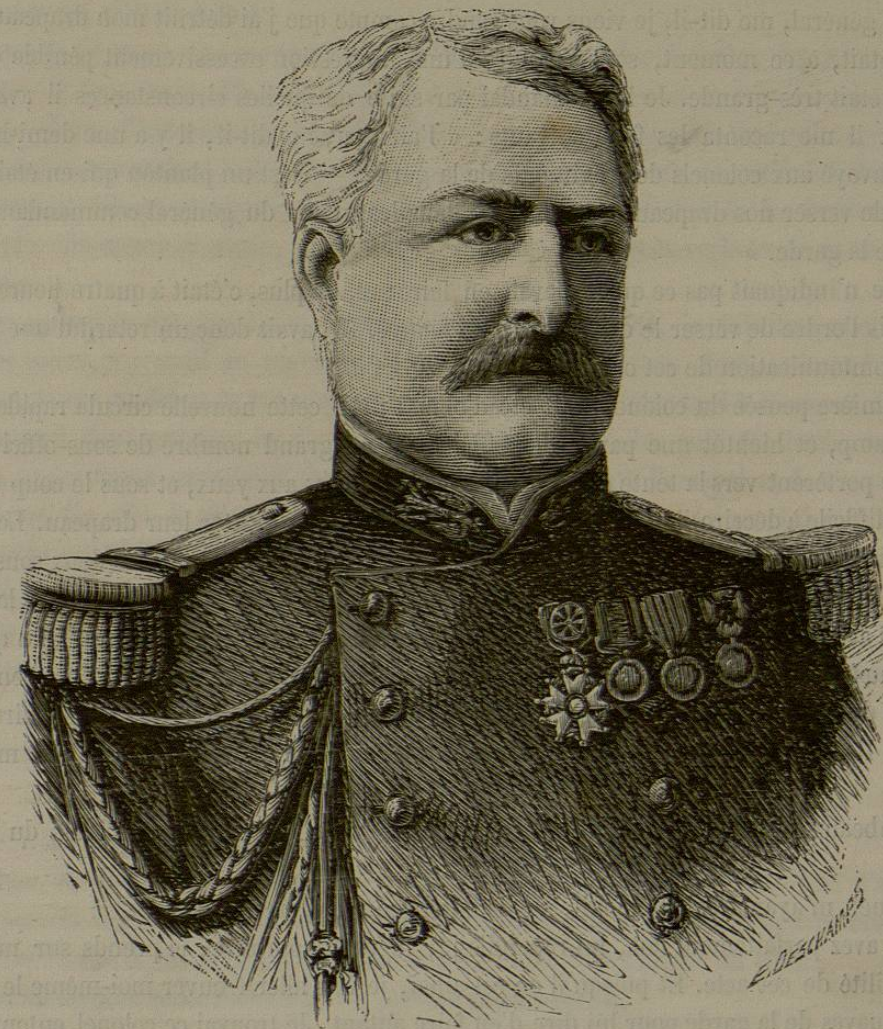
Maintenant, je demande au conseil la permission de dire un mot pour nos camarades, qui, moins heureux que nous, ont leurs drapeaux à Berlin. Si leurs drapeaux n'ont pas été brûlés comme les nôtres, c'est que, en pleine confiance, ils les avaient envoyés à l'arsenal pour y être brûlés, et qu'au lieu d'être brûlés, ces drapeaux ont été fourrés dans un magasin où les Prussiens les ont ramassés comme de vieux effets, comme du linge ou des chaussures, comme de vieilles guêtres, pour les emporter à Berlin en guise de trophées! Tristes trophées! Par contre, un drapeau a été pris. Celui-là a été pris comme les Français les prennent : il a été pris un jour de bataille, sous la mitraille, à la baïonnette, comme savent les prendre les Français. Ce drapeau est un drapeau prussien; il a été pris par une armée anémique, une armée qui, bien que dénuée de tout, a toujours laissé sur le champ de bataille beaucoup plus d'ennemis qu'elle n'a compté de victimes.

M. LE PRÉSIDENT. — Général, vous avez achevé votre déposition... Je n'ai pas de

questions à vous poser. Je vous remercie de votre déposition, et vous autorise à vous retirer.

(Au moment où M. le général Laveaucoupet se retire, trois salves d'applaudissements éclatent dans l'auditoire.)

M. LE GÉNÉRAL JEANNINGROS. — En 1870, j'avais l'honneur de commander la 1<sup>re</sup> brigade



LE COLONEL D'ANDLAU.

de la 2<sup>e</sup> division d'infanterie de la garde, composée des zouaves et du premier régiment de grenadiers. Le 27 octobre, vers trois heures et demie de l'après-midi, je me trouvais avec le général Picard, commandant ma division, et avec le général de Cissey. Nous étions alors sous l'impression des événements qui allaient se succéder, et le général Picard me fit connaître qu'il avait reçu l'ordre de verser ses drapeaux à l'arsenal.

Vivement impressionné par cette nouvelle, je demandai au général la permission de